

AG/BB/PMS

Lettre aux parents d'élèves et étudiants

Animation sportive

15 septembre 2017

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer de la mise en place de la section Animation Sportive pour l'année scolaire 2017/2018. Cette section a pour objet de permettre aux élèves qui le souhaitent, une pratique de l'équitation plus intensive (3 heures par semaine).

Cette activité s'inscrit hors des objectifs scolaires (dans le but d'initier et de préparer au mieux ce groupe de cavaliers aux épreuves sportives officielles).

Elle débute le **2 octobre 2017** et s'achève en mai.

1 – Cette section est ouverte à 20 cavaliers qui seront retenus en fonction de leur niveau équestre (galop 4 minimum), de leur motivation, de leur comportement et progression scolaire, de leur projet professionnel.

2 – La présence à tous les cours est obligatoire (lundi soir et mercredi soir). Toute absence devra être justifiée par un certificat médical. Nous insistons, par ailleurs sur la notion d'engagement personnel de l'élève. Au-delà de 15 jours d'absence consécutifs justifiés, une remise sera appliquée sur le montant forfaitaire. Concernant les absences pour stage, aucune remise ne sera appliquée.

3 – La licence est obligatoire pour pouvoir participer à cette animation sportive.

4 – Les classements obtenus par les cavaliers de l'Animation Sportive lors des compétitions officielles seront enregistrés afin d'établir leur progression individuelle.

5 – La section comprendra deux groupes de niveau. Le Conseil d'Administration du 9 juin dernier a fixé le tarif forfaitaire de l'option « section animation sportive équitation » à 500 € pour l'année (correspondant à 2 séances par semaine pendant 25 semaines).

6 – L'admission ou non dans cette section ne change en rien les conditions d'enseignement de l'équitation dans la classe de votre enfant, ni les conditions nécessaires à la poursuite d'études. L'inscription à la sélection est à confirmer par retour du coupon, ci-joint, avant le 25 septembre 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



Lycée d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole La Cazotte
route de Bournac 12400 SAINT-AFFRIQUE - Tél.: 05 65 98 10 20 - Fax : 05 65 98 10 20
E-mail : lpa.st-affrique@educagri.fr - Site : www.la-cazotte.educagri.fr



**SECTION D'ANIMATION SPORTIVE EQUITATION
PRESENTATION DE L'ANNEE 2017-2018**

<p>- Objectifs de la section Sportive :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Permettre aux cavaliers titulaires du galop 4 (validé) à 7 de perfectionner leur technique en suivant 2 reprises hebdomadaires d'équitation en plus des horaires de cours . 2) Entraîner à l'assiduité et rigueur en vue des compétitions 3) Aider les élèves à passer une bonne scolarité (Vie Scolaire / Etudes) 4) Participer au rayonnement du Lycée à travers des compétitions équestres <p>- comment s'inscrire ? Demande de la famille (cf imprimé à retourner) + avis Vie Scolaire et enseignants</p> <p>- engagement des cavaliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assiduité aux reprises d'équitation - comportement scolaire et extra scolaire irréprochable 	<p>- activités de la Section sportive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 reprises hebdomadaires lundi et mercredi (au CEM à 17h30 / à cheval de 18h à 19h30 / retour au self à 20h) <p>équitation classique et sorties sur le cross pour les élèves intéressés</p> <p>- calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - début des reprises : lundi 2 octobre - 2 concours CSO : <ol style="list-style-type: none"> 1) participation à un CSO organisé par le Centre équestre de Saint Affrique en mars/avril (date à préciser) 2) participation de certains cavaliers à un autre CSO à définir selon les calendriers de compétition 3) compétitions CSO dans le cadre UNSS selon calendrier 4) compétition Youngs breeders SF
--	---

CANDIDATURE SECTION ANIMATION SPORTIVE

(date limite DEFINITIVE de RETOUR au LYCEE : 25 septembre 2017)

Je soussigné(e), responsable légal de l'élève
....., en classe de

Galops :

sollicite son admission en SECTION ANIMATION SPORTIVE EQUITATION

Je m'engage à supporter financièrement cette charge supplémentaire, soit 500 € pour l'année
(correspondant à 2 séances par semaine pendant 25 semaines).

A le

Signature